

Procès-verbal N°4 Commission du Football des Enfants

Réunion du :	17/09/26
À :	9H00
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GECO, Martine JOLY Mrs Léonard INNIANTONI, Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Louis DELFIEU
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 3 du 10/09

Rappel

Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI, Dans Footclubs : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Concernant l'utilisation de la FMI, **le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être noté sur la feuille FMI dans la partie "observation"**.

Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION au moment des classements.**

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

Catégorie U12/U13

1. Retour CSR

Match n° 79133672 -12/09/2026

NÎMES CASTANET 2 (520112) / SAUVETERRE RC 1 (552049)

Dit match perdu par forfait à l'équipe NÎMES CASTANET 2 (520112) pour en reporter le bénéfice à l'équipe SAUVETERRE RC 1 (552049) sur le score de 3/0. Plus 2/0 de défis

Match n° 79128277 -12/09/2026

PUJAUT US 1 (519114) / BAGNOLS PONT 3 (548837)

• Dit match perdu par forfait à l'équipe BAGNOLS PONT 3 (548837) pour en reporter le bénéfice à l'équipe PUJAUT US 1 (519114) sur le score de 3/0. Plus 2/0 de défis

2. Nouvel Engagement en U12/U13 D4 :

- **ECOLE FOOT CEVENNES**: Intègre la Poule D en D4 (se déplace à Rhone Gardon 2 le samedi 19/09 à 10h30)
- **LES MOULINS 3 F** : Intègre la Poule A en D4 (reçoit Nîmes Foot Féminin samedi 19/09 à 10h30)

3. Forfait Général / Retrait équipe

Application article 25 des RG : amende 80 euros

- ENT UZES par mail en U12 U13 D4 D
- GENERAC par mail en U12 U13 D2 D

Catégorie U12

RAPPEL :

Poule U12 Développement à 6 équipes. Ceci aura pour effet, à l'issue de la phase 1, de qualifier 2 équipes supplémentaires de niveau Intermédiaire vers le niveau « développement » de la phase 2.

Catégorie U10 à U10/U11

REPRISE DES PLATEAUX : 26 SEPTEMBRE

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux : une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL / Les feuilles sont à télécharger sur le site du District.

RAPPEL : Au Niveau des engagements : U10 et U10/U11

Niveau 1 Développement / Diplôme Obligatoire

Niveau 2 Intermédiaire

Niveau 3 Loisir

FAIRE ATTENTION POUR LA ROTATION 2 POUR VOS NIVEAUX

RAPPEL :

-NIMES OL U10 et U10/U11 / PLATEAUX à 14h00

Catégorie U6 à U8/U9

Journée de rentrée U6 et U7

SAMEDI 26 SEPTEMBRE à POULX : U6 le MATIN / U7 L'APRES-MIDI

REPRISE DES PLATEAUX : 3 OCTOBRE

RAPPEL : Au Niveau des engagements : U8 et U8/U9

Niveau 1 Développement / Diplôme Obligatoire

Niveau 2 Intermédiaire

Niveau 3 Loisir

FAIRE ATTENTION POUR LA ROTATION 2 POUR VOS NIVEAUX

Pour simplifier les clubs, pour les plateaux une feuille unique devra être envoyée par le club recevant par le FAL / Les feuilles sont à télécharger sur le site du District.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA



La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

